



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 28.06.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-huit juin deux mil seize, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 21 juin 2016.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, , M. François GIRAUDET, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoints, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Chantal ARCHAMBAULT, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. BAUBAULT Philippe, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas BOURGOGNE, M. Olivier SILBERBERG, Mme Stéphanie BONA, Mme Françoise GRIVOTET, M. CHARPENTIER Thierry, M. Laurent ASSELOOS, Mme Dominique LHOMME, M. Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE : Mme BONA

ABSENTS excusés :

Mme Nadine HEBEL

donne pouvoir à

Mme BONA

M. Nicolas FOUQUET-LAPAR

donne pouvoir à

M. SILBERBERG

M. Alexandre LANSON

donne pouvoir à

Mme GRIVOTET

ABSENTS excusés (sans procuration) :

Mme Murielle CHEVRIER

Mme Céline MAZE-ALIBERT

Mme Marie-France DELCROS

Monsieur BOIS propose à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le compte rendu de la commission des finances qui s'est tenue la veille. Le Conseil Municipal accepte. Ce compte rendu a été envoyé par mail le jour-même et a été déposé sur les tables de chaque conseiller.

Ce compte rendu examiné avant les délibérations sur la surtaxe eau et l'assujettissement à la TVA.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 MAI 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

1- Marchés Publics :

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2016/DG/007	ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE DE 145,13 € VERSEE PAR LA SMACL SUITE A SINISTRE (dégâts occasionnés sur le véhicule immatriculé 5380 XZ 45)	SMACL	145,13 €
2016/DG/009	ATTRIBUTION DE MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE POUR ANIMATION DES ACCUEILS DE LOIRSIRS SANS HEBERGEMENT	LEO LAGRANGE 23 rue de l'Etoile du Matin BP 324 44615 ST NAZAIRE CEDEX	Montant annuel minimum de 90 000 € et montant annuel maximum de 320 000 € pour la durée du contrat

DELIBERATION n°2016-0-058

Rapporteur : M. BOIS

CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LE BASKET ET L'ASTRONOMIE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le conventionnement entre la Commune et les associations peut présenter des avantages y compris en deçà du seuil légal des 23 000 € de subvention, en vue de nouer ou renforcer les partenariats avec certaines associations,

CONSIDERANT que la Commission sports du 23 mars 2016 a souhaité passer une convention d'objectifs avec les associations suivantes :

- Saint Jean le Blanc Basket,
- Observatoire Astronomique de Saint-Jean-Le-Blanc

CONSIDERANT que ce projet de conventions fait l'objet d'une discussion partenariale sur les objectifs à mettre en œuvre,

DECIDE :

- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION DU 25 MAI 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 2 juin 2016)

M. MILOR présente le compte rendu de la Commission :

En introduction, Monsieur MILOR précise que du fait des vacances du distributeur et afin de ne pas augmenter les coûts de 700 à 800 €, les livraisons en boîtes à lettres se feront les 16 et 17 juillet.

1- SAINT JEAN LE BLANC INFOS

a) Sommaire SJLB Infos N°58 - Juillet 2016

- Lecture du sommaire prévisionnel
- **Article jumelage** : dissociation entre les festivités et l'hommage à Marie-Hélène Gerstung
- Ajout de l'inauguration de la **Boîte à Lire** le 30 juin
- Ajout du **tournoi de foot** : cet article soulève le traitement des événements associatifs, notamment quand la Ville participe aux manifestations.
- **Culture** : afin de limiter le nombre de photos, toutes les manifestations n'auront pas forcément leurs photos. L'article portera sur la fin de la saison culturelle et l'annonce de la prochaine saison
- **Dynamik'Ados** : s'il reste des places, le programme d'août fera l'objet d'un article
- Afin de couvrir les événements de fin juin notamment la semaine associative, les récompenses associatives et l'inauguration de la Boîte à Lire, le BAT définitif du SJLB Infos sera transmis à l'imprimeur le 1^{er} juillet. Nous sommes en attente de la date de livraison.

b) Propositions de sujets pour les futurs SJLB Infos

- Police municipale : trombinoscope, missions
- Présentation du Pôle Gardiens
- Zéro pesticides (selon les avancées)

2- QUESTIONS DIVERSES :

a) Point d'étape sur la communication des associations

- La **newsletter des associations** n°1 a été envoyée, la seconde est en cours de finalisation.
- L'**annuaire des associations** est également en cours de réalisation (il remplace le dépliant cartonné habituellement distribué lors du Forum, et à budget équivalent).

b) Réseaux sociaux

- Amorce d'une réflexion avec le service culturel. Un document sera présenté aux élus.

c) Guide pratique

En cours de réalisation : changement de maquette et réorganisation du sommaire

-----Fin du compte rendu-----

Concernant le dépliant des associations Monsieur Pascal LANSON voudrait connaître son état d'avancement et s'étonne que le budget soit équivalent par rapport à l'ancien dépliant cartonné.

Monsieur MILOR lui répond qu'il s'agit de l'annuaire des associations qui sortira pour le prochain forum des associations et confirme que le budget sera équivalent (450 €).

COMMISSION SERVICES A LA POPULATION DU 26 MAI 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 21 juin 2016)

Mme PEYROUX présente le compte rendu de la Commission :

1) Bilan des actions réalisées 1er semestre 2016

A) Les conférences débat.

Aucune conférence n'avait été envisagée au cours de 1er semestre cependant grâce au partenariat avec la Mutualité française, une rencontre sur la santé visuelle a été organisée le 5 avril AM avec conférence par le Dr Dupeyron chef de service au CHU de Montpellier, présentation du centre basse vision et stands d'information.

183 personnes étaient présentes, 85 personnes ont remis le questionnaire d'évaluation. L'évaluation de cette rencontre a été transmise à SJB. Possibilité de mise à disposition pour les conseillers intéressés.

B) Le parcours du cœur en direction des scolaires

A eu lieu le 22 avril à l'Île Charlemagne et a connu un vif succès comme en 2015

Ont participé l'école élémentaire Jean Bonnet, Demay -Vignay, les 6ème du collège J. Prévert et des élèves de l'école de la 2ème chance.

A cette occasion dix ateliers ont été proposés (Six sur le sport, deux sur la nutrition avec découverte des fruits et des légumes et deux ateliers sur la physiologie du cœur et la prévention des risques cardiovasculaires). Ces ateliers ont été animés par des bénévoles des associations, des animateurs du périscolaire, des enseignants et les pompiers.

Nous remercions tous les participants et les services de la mairie qui nous apporté le soutien logistique nécessaire à la réussite de cette manifestation

La reconduction de cette action sur l'année scolaire 2016-2017 sera un choix à faire par la commission des affaires scolaires.

Concernant la commission « services à la population »

Il sera proposé pour 2017 d'organiser le parcours du cœur en direction de la population en partenariat avec plusieurs communes qui ont d'ores et déjà exprimé le souhait de construire cette action ensemble Démarrage du projet en septembre 2016.

C) Les cours informatique gratuits

Bilan de ce 1er semestre présenté au conseil municipal. Il peut être transmis aux conseillers qui en feront la demande.

L'année s'est terminée le vendredi 10 juin à 16 h 30 par la remise des diplômes en présence d'un Conseiller Régional, de pôle emploi et de M le Maire

D) Mise en place d'un groupe de travail partenarial à la résidence COALLIA

Suite à de nombreuses problématiques rencontrées par les résidents (logement, accès aux droits, à la santé....) Deux réunions ont permis d'envisager:

- La mise en place d'une permanence CARSAT au sein de la mairie qui devrait se concrétiser en septembre et pourrait également bénéficier aux albijohanicains.
- Le projet d'un forum le 5 octobre prochain sur site avec stands d'information : accès aux droits, accès aux soins, prévention santé, sécurité routière, le logement et le sport

La réunion préparatoire a eu lieu le 22 juin.

E) Le gaspillage alimentaire en direction des scolaires

Après un démarrage difficile quatre actions sont en cours jusqu'à la fin de l'année. Une rencontre avec l'agglo est à prévoir pour faire le bilan et préparer la rentrée scolaire. Nécessité de poursuivre cette action sur plusieurs années.

F) Le minibus Actuellement 13 personnes bénéficient de ce service.

2) Projets sur 2ème semestre 2016

A) Une action citoyenneté en partenariat avec l'UFCV

Publics concernés: réfugiés qui veulent s'installer durablement en France. L'UFCV organise un module d'intégration de 200 h avec des cours d'alphabétisation mais aussi des bases de citoyenneté. Il a été demandé à la mairie de Saint Jean le Blanc de pouvoir apporter à ces personnes des notions pratiques (fonctionnement d'une mairie, démarches administratives...)

Une expérimentation est envisagée avec un groupe de dix personnes le jeudi 7 juillet de 10 h à 12 h.

Si l'évaluation est positive, l'action sera reconduite sur 4 séances à partir de septembre.

Le programme est à disposition des conseillers qui le souhaitent.

Hors compte rendu :

Monsieur CHARPENTIER demande s'il s'agit d'adultes ou d'enfants.

Madame PEYROUX pense qu'il s'agit de jeunes adultes. Elle souligne qu'il est intéressant pour la mairie de s'investir dans ce genre d'action.

B) Revisiter le code de la route

Séances réservées aux seniors et animées par Mme Peltier.

Dates retenues : **22 septembre, 4 octobre et 13 octobre**

De 9 h 30 à 12 h 30 Espace Scénique.

Hors compte rendu :

Monsieur Pascal LANSON demande s'il n'y pas de formation sécurité routière pour les agents.

Monsieur CORJON lui indique qu'ils ont des formations sur la manipulation des engins.

C) Mise en place de nouveaux ateliers prévention de la perte d'autonomie

La réunion préparatoire a eu lieu le 25 juin à 10 h avec la Gymnastique Volontaire.

Réunion d'information le 15 septembre à 15 h 30 à l'espace scénique

D) Formation aidants ALZHEIMER préparation de la planification en cours.

E) Formations aux gestes qui sauvent et utilisation des défibrillateurs avec la Croix Rouge à destination de la population.

Programmation en cours en attente de dates le samedi matin par le formateur de la Croix Rouge.

Hors compte rendu :

Madame GRIVOTET demande si les formations défibrillateurs étaient payantes ? Madame PEYROUX lui répond que c'est 10 € la séance.

Madame GRIVOTET trouve dommage de faire payer ces formations.

Monsieur MILOR précise que c'est, en fait, une sorte de « don » à la fondation de la Croix Rouge.

F) Les conférences débat

Fin septembre, début octobre: Projet de conférence sur les méfaits des écrans organisée avec l'association régionale des orthophonistes (en attente de réponse)

En novembre: !

Le 17 novembre Conférence «sur les risques cardio- vasculaires » par le Dr Fichaux

G) L'Éthylotest: toujours à l'étude car des difficultés pour trouver un fournisseur en France. Travail en cours avec Nathalie Peltier consultation gérants boîtes de nuit sur l'agglomération.

H) Le guide pratique en direction des seniors

Projet que nous devons relancer en partenariat avec le Conseil Départemental.

Les membres de la commission proposent de revoir ce projet et de s'orienter sur la mise à disposition d'informations pratiques à destination de toute la population de Saint Jean le Blanc sur le bulletin communal. A chaque parution un thème pourrait être proposé en fonction de la période de l'année et de l'actualité. A retravailler lors de la prochaine réunion en lien avec le service communication.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION PETITE ENFANCE DU 9 JUIN 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 21 juin 2016)

Madame HOUIS présente le compte rendu :

I – Préparation de la rentrée de septembre 2016 pour la crèche familiale et la halte-garderie :

BILAN CRECHE FAMILIALE POUR SEPTEMBRE 2016

Départs :

- Mme HELIE Aurore assistante maternelle quitte la crèche cet été. Elle sera remplacée par Mme BALLANGER Bénédicte au 1er septembre 2016.

- Effectif des enfants accueillis pour l'année 2015/2016, il était de 33 enfants. Pour l'année 2016/2017 il sera de 34 enfants.

- Enfants : 18 départs vers l'école et 1 déménagement. Donc 19 départs. Changement de plus de la moitié de l'effectif de la crèche.

Arrivées :

- Arrivées de 19 enfants entre septembre et octobre.

- A ce jour toutes les demandes de crèches sont honorées jusqu'à fin octobre 2016 et il reste une place de libre.

Projections :

- Mme LESUR Martine partira en retraite en juillet 2017

- Mme JANUSZ Annick partira en retraite été 2018.

Activités :

- Suite à un changement de planning de Pascale à la bibliothèque, l'animation pour les enfants de la crèche n'était plus possible. Proposition de faire une animation le jeudi matin pour toutes les professionnelles de la petite enfance. Plutôt concluant après une phase d'adaptation, activité divisée en 2 et sur inscription. Participation d'assistantes maternelles indépendantes et de la micro crèche « le rocher des petits ours ».

Toutes les activités qui étaient organisées pour la crèche familiale ont été pour l'année 2016 proposées à toutes les professionnelles de la petite enfance, ainsi qu'aux familles de halte-garderie.

- Jeudi 21 avril : carnaval : 6 assistantes maternelles ont participé.
- Mardi 14 juin : animation avec les pompiers dans le parc du château.
- Mercredi 22 juin : goûter dans le parc du château avec toutes les professionnelles de la petite enfance. En cas de pluie repli dans la salle des fêtes de Montission.
- Mercredi 14 décembre spectacle et goûter de Noël à la salle des fêtes de Montission.

BILAN HALTE GARDERIE POUR SEPTEMBRE 2016

- 7 Stagiaires ont été accueillis depuis sept 2015.
- 50 Enfants inscrits depuis août 2015 dont 31 nouvelles familles. Au 31 mai 44 enfants fréquentent la halte : 3 familles avaient fait l'inscription mais en n'étant pas sûr que leur enfant puisse venir car problème d'organisation entre nos horaires et leurs besoins en terme d'accueil, 1 enfant est entré en école privé en février 2016 et 2 enfants ont déménagés.
- 22 inscriptions faites entre septembre et mai. Sur les 22 familles, 6 n'ont pas encore fréquentées la halte.
- 1 Enfant a été inscrit en avril pour la rentrée de septembre 2016.
- Les contrats de réservation sont tous pourvus pour le lundi, le mercredi et le jeudi ; il reste juste le vendredi matin pour lequel il reste 5 places avec contrat.
- Très forte fréquentation pour l'année 2015/2016 : complet chaque matin.
- En septembre 2016, 24 enfants quittent la halte pour l'école. Nous avons 3 familles qui ont déjà fait une inscription pour leur 2ème enfant pour la rentrée 2016.

II- Modifications des règlements de fonctionnement de la crèche familiale et de la halte-garderie :

Les deux règlements de fonctionnement ont été modifié à la demande de la CAF.
L'ensemble des membres de la commission valident à l'unanimité ces modifications.

III – Point d'avancement sur la création du RAM :

Comme annoncé précédemment, la Municipalité souhaite proposer un nouveau service à la population avec la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles à compter de septembre 2016.

Ce projet est l'aboutissement d'une démarche municipale partenariale avec l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance présents sur notre commune (Crèche Familiale, Halte-Garderie municipale, Micro-crèche le Rocher des Petits Ours, Micro-crèche Cocci-Bel, Association Les P'tits Zouzoux, assistantes maternelles indépendantes).

Ce projet a été travaillé, notamment, en partenariat avec certaines villes avoisinantes (Olivet, Sandillon...).

L'objectif est d'ouvrir le service à la mi-septembre 2016.

Les animations se dérouleront, les vendredis matin, sur plusieurs sites différents : Maison de la Petite Enfance, Bibliothèque, Dojo municipal, Ecole Municipale de Musique et RAM d'Olivet-Nord.

L'animation sera portée par Laurence DEIS, qui sera remplacée, deux matinées par semaine, par un agent diplômée du CAP Petite Enfance, sur le temps de la halte-garderie, afin de ne pas réduire le nombre de places à la halte-garderie.

Occasionnellement, la halte-garderie du vendredi matin, sera remplacée par une halte-garderie du jeudi toute la journée, lorsque les activités du RAM se dérouleront dans la Maison de la Petite Enfance.

Le R.A.M. représente 0,3 ETP, mais une tranche de deux heures (lundi de 17 heures à 19 heures) sera mutualisée entre la crèche familiale et le R.A.M.

La salle de réception des familles et des assistantes maternelles du R.A.M. sera la salle de réunion en entrant à gauche dans la Maison de la Petite Enfance, après un coup de peinture et quelques petits aménagements.

Lors du Conseil Municipal du 28 Juin 2016, il s'agira désormais de solliciter les demandes de subventions (fonctionnement et investissement) à la CAF du Loiret et à la MSA du Loiret.

La C.A.F. du Loiret a accueilli avec enthousiasme, la tournure pris par ce projet de R.A.M.

Un partenariat fort s'est développé, à cette occasion, avec la Ville d'Olivet, pour bénéficier de leur expérience.

-----Fin du compte rendu-----

DELIBERATION n°2016-06-059

Rapporteur : Mme HOUIS

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite proposer un nouveau service à la population avec la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles à compter de septembre 2016.

CONSIDERANT que ce projet est l'aboutissement d'une démarche municipale partenariale avec l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance présents sur notre commune (Crèche Familiale, Halte-Garderie municipale, Micro-crèche le Rocher des Petits Ours, Micro-crèche Cocci-Bel, Association Les P'tits Zouzoux, Assistantes maternelles indépendantes). Ce projet a été travaillé, notamment, en partenariat avec certaines villes avoisinantes (Olivet, Sandillon...).

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter les demandes de subventions à la CAF du Loiret et à la MSA du Loiret.

DECIDE :

- **de solliciter** l'octroi d'une subvention de fonctionnement et d'investissement au titre de l'ouverture d'un RAM, à compter de mi-septembre 2016, auprès de la CAF du Loiret et de la MSA du Loiret.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer un contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Loiret afin de renforcer le financement de ce projet municipal.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-06-060

Rapporteur : Mme HOUIS

MODIFICATION DES REGLEMENTS DE LA HALTE-GARDERIE ET DE LA CRECHE FAMILIALE

Le Conseil Municipal,

VU les règlements de fonctionnement de la Halte-Garderie et de la Crèche Familiale,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour ces règlements et d'y apporter des modifications nécessaires au bon fonctionnement du service,

VU les projets de règlements modifiés,

SUR PROPOSITION unanime de la Commission de la Petite Enfance en date du 9 juin 2016,

DECIDE :

- **d'approuver** les règlements de fonctionnement de la Halte-Garderie et de la Crèche Familiale, modifiés, tels qu'ils figurent annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 14 JUIN 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 juin 2016)

Mme MARSY présente le compte rendu :

I – BILAN SAISON 2016

- 6 spectacles de théâtre « adulte », de janvier à juin 2016.
 - o Taux de remplissage de l'Espace Scénique = 94,17%
- 2 spectacles de théâtre « jeunesse », de janvier à juin 2016.
 - o Taux de remplissage de l'Espace Scénique = 65%
- Accueil d'une jeune compagnie de la Région Centre et d'une création « 2366 amis » (compagnie Naima).
 - o Taux de remplissage de l'Espace Scénique = 100%
- Partenariat avec l'Association « Du Blues O'Swing » et accueil de 2 concerts de janvier à juin.
 - o Taux de remplissage de l'Espace Scénique = 75%
 - *A noter que la saison se terminera par le concert du Blues de Paris, dimanche 3 juillet 2016 au Kiosque du Château.*

II - PRESENTATION SAISON CULTURELLE 2016-2017

➤ Organisation d'une soirée de lancement de la Saison Culturelle 2016-2017

- 19H : Présentation détaillée de la Saison Culturelle
- 20H : Pièce de théâtre offerte à la population
- 21H30 : Verre de l'amitié

Vend. septembre 2016	30	19H	Théâtre	« Boulevard du Duel » Cie Fabrikapulsion (45)
----------------------------	----	-----	---------	--

➤ 6 projections

- 4 projections « jeunesse » - *Ciné Vacances*

- 2 projections « adulte »
 - o 1 dans le cadre du Centenaire 14-18
 - o 1 dans le cadre du mois de la Femme en mars 2017

Mer. 26 octobre 2016	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse
Mer. 9 novembre 2016	20H30	Cinéma	Centenaire 14-18 « Verdun » Film documentaire
Mer. 15 février 2017	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse
Ven. 3 mars 2017	20H30	Cinéma	Film mettant en avant une femme pour respecter la thématique du mois de mars
Mer. 12 avril 2017	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse
Mer. 19 avril 2017	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse

➔ 11 spectacles de théâtre

4 spectacles « théâtre jeunesse »

Sam. 17 décembre 2016	11H	Théâtre Jeunesse	« Jean le benêt » <i>Cie le Grand Souk</i> Spectacle à partir de 3 ans
Sam. 17 décembre 2016	15H	Théâtre Jeunesse	« La petite fille aux allumettes » <i>Cie le Grand Souk</i> Lecture musicalisée à partir de 6ans
Sam. 8 avril 2017	11H	Théâtre Jeunesse	« Toujours rien » <i>Cie du Faux Col</i> Spectacle de marionnettes pour enfants de 3 à 6 ans
Sam. 8 avril 2017	15H	Théâtre Jeunesse	« 7000 pourquoi » <i>Le petit piano sans bretelles</i> Spectacle à partir de 5 ans

6 spectacles « théâtre adulte »

Vend. 30 septembre 2016	19H	Théâtre	« Boulevard du Duel » <i>Cie Fabrikapulsion (45)</i>
Sam. 12 novembre 2016	20H30	Théâtre	« La veillée » <i>Théâtre du Zouave (72)</i>
Sam. 26 novembre 2016	20H30	Théâtre	« La Fontaine – Brassens » Avec Marie-Christine Barrault

			& Jean-Pierre Arbon
Sam. 21 janvier 2017	20H30	Théâtre Musical	« Piano furioso » De Gilles Ramade , mis en scène par Jérémy Ferrari <i>Cie Figaro et Co</i>
Ven. 31 mars 2017	21H	Théâtre	« Vive les mariés ! » <i>Cie Le Grand Souk</i>
Ven. 19 mai 2017	20H30	Théâtre	« Au bout du comptoir la mer » <i>Les fous de Bassan</i>

1 accueil d'une jeune compagnie de la Région Centre-Val de Loire

Sam. 3 juin 2017	20H30	Théâtre	« Cendrillon aux origines du syndrome de Cucendron » <i>Cie du Prélude</i>
------------------	-------	---------	---

➔ 7 concerts de musique

Organisation Ville de Saint-Jean-le-Blanc

Sam. 25 février 2017	20H30	Musique	« TIM » Thibaud Moronvalle Artiste de Saint-Jean-le-Blanc
Ven. 31 mars 2017	19H	Musique	« LILA ET CAETERA »
Sam. 29 avril 2017	20H30	Musique	« YCARE »

Partenariat avec l'Association « Du Blues O'Swing »

Dim. 16 octobre 2016	17H	Musique	Partenariat avec « Du Blues O'Swing »
Dim. 29 janvier 2017	17H	Musique	Partenariat avec « Du Blues O'Swing »
Dim. 26 mars 2017	17H	Musique	Partenariat avec « Du Blues O'Swing »
Dim. 2 juillet 2017	17h	Musique	Partenariat avec « Du Blues O'Swing »

➔ 1 spectacle « magie-grande illusion »

Dim.20 novembre 2016	16h	Magie / grande illusion	Spectacle offert à la population « Tim Silver »
----------------------	-----	-------------------------	--

➔ Exposition Artistique Municipale

Du Ven. 10 mars Au Dim. 19 mars 2017	« EXPO Artistique Municipale »		
---	--------------------------------	--	--

Estimation des coûts :

- Coût artistique = 28 000€

Année 2016 = 15 500 € / Année 2017 = 12 500 €

- Frais de communication = 9 800 €

Année 2016 = 4 000 € / Année 2017 = 5 800 €

- Frais annexes = 4 500 €

Année 2016 = 1 500€ / Année 2017 = 3 000 €

(déplacements/hébergement/restauration/moment de convivialité/SACEM)

- Sur la proposition de programmation culturelle pour l'année 2016-2017 :

- ➔ **Validation par la Commission**

- Sur la proposition d'autoriser Monsieur le Maire a déposé des dossiers de subventions au Conseil Départemental du Loiret (2 demandes par année au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes) :

- ➔ **Validation par la Commission**

- Sur la proposition de déposer un dossier P.A.C.T. à la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2017 :

- ➔ **Validation par la Commission**

- Sur la billetterie de la saison 2016-2017 :

- ➔ **Validation par la Commission des choses suivantes :**

- Faire les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie et de la société Weezevent pour la mise en place d'une billetterie en ligne.
- Proposer des tarifs réduits pour les demandeurs d'emploi et les moins de 12 ans.
- Mise en place d'une tarification « incitative » en privilégiant les ventes de billets avant le jour du spectacle.

Type de démarche par le spectateur	Tarif plein	Tarif réduit
Achat à la Mairie	12€	8€
Achat en Ligne	12€	8€
Achat le jour du spectacle	14€	10€

- Mise en place d'une tarification spéciale pour les spectacles « jeunesse » :

Type de démarche par le spectateur	Tarif unique
Achat à la Mairie	5€
Achat en Ligne	
Achat le jour du spectacle	

- Mise en place d'une tarification spéciale pour les spectacles les plus onéreux (cachet artistique) :

Type de démarche par le spectateur	Tarif plein	Tarif réduit
Achat à la Mairie	20€	18€
Achat en Ligne	20€	18€
Achat le jour du spectacle	22€	20€

- Tarification applicable pour les spectacles suivants :

Sam. 26 novembre 2016	20H30	Théâtre	« La Fontaine – Brassens » Avec Marie-Christine Barrault & Jean-Pierre Arbon
Ven. 31 mars 2017	19H Et 21H	Théâtre Et Musique	« LILA ET CAETERA » et « Vive les mariés ! » Cie Le Grand Souk

- Gratuité pour les manifestations suivantes :

Vend. 30 septembre 2016	19H	Théâtre	« Boulevard du Duel » Cie Fabrikapulsion (45)
Mer. 26 octobre 2016	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse
Mer. 9 novembre 2016	20H30	Cinéma	Centenaire 14-18 « Verdun » Film documentaire
Mer. 15 février 2017	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse
Ven. 3 mars 2017	20H30	Cinéma	Film mettant en avant une femme pour respecter la thématique du mois de mars
Mer. 12 avril 2017	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse
Mer. 19 avril 2017	16H30	Cinéma	« Ciné Vacances » Film animation jeunesse
Dim. 20 novembre 2016	16h	Magie grande illusion	/ Spectacle offert à la population « Tim Silver »

Remarques formulées par la Commission :

- La Commission souhaiterait un bilan financier détaillé concernant la saison culturelle 2016.

III - AFFAIRES DIVERSES

➤ Ecoles Municipales d'Enseignements Artistiques

- Point sur la mise en place du règlement unique et de la fiche d'inscription unique
- Déménagement de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (1^{er} étage de la Maison de la Petite Enfance)

➤ Bibliothèque Municipale

- Information sur le « rafraichissement » des locaux (RDC : murs et plafonds / 1^{er} étage : sol, murs et plafonds)
 - Questionnement de Madame LHOMME sur le futur fonctionnement de la bibliothèque.
 - Préoccupation de Mesdames LHOMME et ARCHAMBAULT sur le futur accueil du public à la bibliothèque.
 - Réponse de Monsieur PIRES sur le fait que l'objectif de la municipalité est de repositionner la bibliothèque au cœur de la cité (relancer les inscriptions) et que la priorité est et restera l'accueil au public avec la présence sur place de deux agents très qualifiés (catégorie A et B+). Monsieur Pires rappelle que tous les éventuels changements d'agencement, de fonctionnement seront validés par le personnel de la bibliothèque et sa Directrice, Véronique Guérin.
 - Madame MAZE ALIBERT déplore que des rumeurs et des contre-vérités soient colportées dans la ville au sujet de ce simple « rafraichissement » de la bibliothèque municipale.

➤ Prochains rendez-vous

- Ateliers théâtre à l'Espace Scénique :
 - Enfants : 24 juin (18H) et 25 juin (15H)
 - Grands enfants : 22 juin et 23 juin (19H)
 - Adultes : 20 juin et 24 juin (21H)
- Inauguration de « la Boite à Lire » : jeudi 30 juin à 18H
- Concert de l'Ecole Municipale de Musique : jeudi 30 juin à 19H
- Concert de Jazz au kiosque du Château : dimanche 3 juillet à 17H

-----Fin du compte rendu-----

Monsieur CHARPENTIER voudrait savoir ce que signifie la remarque de Madame MAZE-ALIBERT sur les rumeurs colportées dans la Ville.

Madame MARSY lui répond qu'il s'agissait au départ de différends entre les deux bibliothécaires sur la réorganisation de la bibliothèque mais tout est rentré dans l'ordre.

DELIBERATION n°2016-06-061

Rapporteur : M. BOIS

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son **article 34**,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non, nécessaires au fonctionnement ou à une meilleure organisation des services,

VU l'avis favorable du CT en date du 27 juin 2016,

DECIDE :

- **De modifier le tableau des effectifs :**

Il s'agit de prendre en considération les recrutements, les évolutions de services et les aménagements à apporter pour certains postes nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ces adaptations ont été présentées et motivées au CT en date du 27 juin 2016 et ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Sur proposition du Maire :

▪ **Les adaptations de postes suivantes :**

- En référence aux fiches de postes, à l'organisation et au bon fonctionnement des services, et sous réserve de l'avis de la CAP le cas échéant, il en résulte, les adaptations suivantes :

Effectifs permanents :

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
Adjoint administratif de principal de 2ème classe à TC	▪	Direction des ressources humaines	01/05/2016
▪	Rédacteur principal de 2ème classe à TC	Direction des ressources humaines	01/05/2016

Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC	▪	Service enseignement jeunesse	01/05/2016
▪	Rédacteur à TC	Pôle service à la population	01/08/2016
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 10/20 spécialité piano	▪	Service culturelle – Ecole de musique	01/09/2016

Sous réserve de l'avis favorable de la CAP :

Technicien principal 2 ^{ème} classe à TC	Technicien principal 1 ^{ère} classe à TC	CTM	01/12/2016
Technicien territorial à TC	Technicien principal 2 ^{ème} classe à TC	Espaces Verts	01/12/2016

La création d'un emploi de rédacteur à TC et autorisation de recruter un agent contractuel:

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à TC	Rédacteur à TC	Direction des services techniques	13/07/2016

Consécutivement à la mutation de l'agent chargé d'urbanisme au sein de la Direction des Services Techniques, une procédure de recrutement a été lancée.

Il en résulte un recrutement infructueux de fonctionnaire. La candidate retenue est titulaire d'un Master 2 en Management des territoires et Urbanisme et d'une Licence Professionnelle « Systèmes d'Information Géographique ».

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à son recrutement dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et à signer les contrats inhérents.

Compte tenu de ses diplômes, son traitement sera calculé par référence par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

- **D'approuver le tableau des effectifs du personnel.**

- Les crédits nécessaires à la dépense figureront au budget primitif 2016, au chapitre globalisé 012 : Charges de personnel et frais assimilés.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-06-062

Rapporteur : M. BOIS

PERSONNEL COMMUNAL – REGIME DES ASTREINTES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Une nouvelle organisation des services a fait émerger la création d'un pôle gardien dont la mise en œuvre est prévue pour le mois d'août 2016.

La création de ce pôle s'inscrit dans une volonté de garantir dans les meilleures conditions :

- la continuité et l'amélioration du service public
- les conditions de travail des agents

Dans ce contexte, la collectivité doit se doter d'un service d'astreinte.

Pour mémoire, une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

La réglementation prévoit 3 types d'astreinte :

L'astreinte de droit commun appelée astreinte d'exploitation : situation des agents tenus, pour la nécessités de service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir ;

L'astreinte de sécurité : situation des agents participant à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un évènement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise) ;

L'astreinte de décision : les personnels d'encadrement peuvent être joints directement, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale de service.

- Au regard de l'organisation de service souhaitée, la Collectivité s'oriente vers un service d'astreinte d'exploitation tout le long de l'année.

S'agissant de la filière technique, la réglementation prévoit pour compenser la contrainte liée à la possibilité d'être mobilisé (l'astreinte) uniquement le versement d'indemnités.

Cette indemnité ne concerne pas l'éventuelle intervention pendant cette période. Correspondant à un travail effectif, elle peut être indemnisée ou compensée par une durée d'absence.

La rémunération et la compensation en temps des interventions sont exclusives l'une de l'autre.

A la demande des agents du pôle gardien, le principe de la récupération a été retenu pour les interventions potentielles de l'astreinte du dimanche.

Consultés sur l'objet de la présente délibération, le Comité Technique du 27 juin 2016 et le CHSCT du 8 juin 2016 ont rendu un avis favorable à l'unanimité ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du CHSCT en date du 8 juin 2016 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'INSTITUER le régime des astreintes pour le pôle gardien, à compter d'août 2016, selon les modalités exposées ci-dessous et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération :

Article 1 - Cas de recours à l'astreinte :

Un service d'astreinte d'exploitation du lundi au lundi en dehors des heures normales de service est requis pour le pôle gardien. Ce service d'astreinte est mis en œuvre pour répondre aux sollicitations des usagers et des citoyens, des élus pour sauvegarder la continuité du service public, améliorer la qualité du service rendu, assurer la sécurité des biens et des personnes. Mise en place tout le long de l'année.

Article 2 - Emplois concernés et modalités d'organisation :

Emplois concernés : les agents appartenant au pôle gardien, quel que soit leur statut (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé) et leur temps de travail (temps complet, partiel ou non complet)

Modalités d'organisation :

Compte tenu des emplois du temps, tributaires de l'activité du service notamment en période scolaire et hors scolaire, des astreintes de nuit (réponse téléphonique), du dimanche ou du week-end sont organisées.

Moyens :

Un véhicule de service, garé rue creuse, est mis à disposition de l'agent d'astreinte. Chaque gardien dispose d'un téléphone portable.

Article 3 - Modalités de rémunération et de compensation

L'indemnité d'astreinte :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'appartenance des gardiens à la filière technique exclue toute compensation en temps de repos La rémunération est le seul recours possible. A ce jour, le barème de l'astreinte d'exploitation est le suivant :

Astreinte d'exploitation

PÉRIODE D'ASTREINTE	MONTANT
Semaine complète	159,20 €
Nuit (*)	10,75 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €
(*) Le taux est de 8,60 € dans le cas d'une astreinte fractionnée inférieure à 10 heures.	

L'indemnité d'astreinte ne peut être attribuée aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service (à titre gratuit) ou d'une nouvelle bonification indiciaire au titre de fonctions de responsabilité supérieure.

Les montants des indemnités d'astreinte sont majorés de 50 % lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période.

Les interventions en période d'astreinte :

L'autorité territoriale a compétence pour choisir soit la rémunération soit la compensation.

En cas de rémunération, il sera fait application des réglementations en vigueur en fonction de l'éligibilité des agents aux IHTS.

En cas de récupération la compensation en jour de repos ne sera pas majorée.

S'agissant du cas particulier de l'astreinte du dimanche :

Les interventions effectuées à cette occasion sont forfaitisées à hauteur de 4 heures. Ce forfait pourra être adapté aux nécessités du service. Il donne lieu uniquement à une récupération non majorée.

D'indiquer que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir.

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Madame LHOMME demande des précisions sur la création du pôle gardien.

Monsieur BOIS indique que ce pôle gardien renforcera la présence des gardiens dans les divers équipements de la Ville. Ce pôle sera constitué de 3 personnes qui travailleront par roulement.

COMMISSION FINANCES DU 27 JUIN 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 28 juin 2016)

Monsieur MILOR présente le compte rendu :

I - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE PAR AFFERMAGE – FIXATION DU TARIF DE LA PART REVENANT A LA COLLECTIVITE POUR LA PERIODE DE CONSOMMATION D'EAU DU 2^{ème} SEMESTRE 2016

Par délibération du 26 janvier 2016, le tarif de la surtaxe eau a été maintenu à 1,06 Euros H.T par m³ d'eau pour le 1^{er} semestre 2016. Le conseil municipal a décidé de réduire à 1,06 € HT depuis le 2^{ème} semestre 2014.

Dans l'attente des résultats de l'audit de Véolia sur l'ensemble des équipements (résultats prévus à l'automne 2016), il est proposé de maintenir le tarif de la surtaxe à savoir à 1,06 € HT pour le second semestre 2016.

Proposition adoptée à l'unanimité.

II - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

A partir du 1^{er} janvier 2014, l'administration fiscale a modifié sa doctrine applicable en matière d'assujettissement à la TVA des redevances d'affermage et de droit à déduction de la TVA.

Jusqu'à cette date, une collectivité confiant l'exploitation d'un service à un délégataire se trouvait située en dehors du champs d'application de la TVA. Les redevances versées par le délégataire n'étaient pas soumises à la TVA.

Le nouveau dispositif s'applique aux conventions conclues à compter du 1^{er} janvier 2014. Il prévoit que les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation, mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux.

Par conséquent, ces collectivités peuvent déduire la TVA grevant les dépenses (d'investissement et de fonctionnement) engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. En contrepartie les recettes de ce budget sont assujetties à la TVA.

Considérant que la prise d'effet du contrat est en date du 1^{er} janvier 2016, il y a lieu d'assujettir le service à la TVA.

Il est proposé, afin d'être en conformité avec les textes, d'opter pour l'assujettissement du budget annexe de l'eau potable au régime fiscal de la TVA.

Proposition adoptée à l'unanimité.

-----Fin du compte rendu-----

DELIBERATION n°2016-06-063

Rapporteur : M. MILOR

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE PAR AFFERMAGE – FIXATION DU TARIF DE LA PART REVENANT A LA COLLECTIVITE POUR LA PERIODE DE CONSOMMATION D'EAU DU 2^{ème} SEMESTRE 2016

Le Conseil Municipal,

VU le nouveau contrat de délégation de Service Public de l'Eau Potable en date du 30/12/2015 prenant effet au 1^{er} janvier 2016,

VU sa délibération du 26 janvier 2016 ayant décidé de maintenir à 1,06 Euros H.T par m³ d'eau le tarif de la « Part Collectivité » à appliquer pour la période de consommation d'eau afférente au 1^{er} semestre 2016, du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer, en application de l'article 19.5 du contrat, le tarif de la « part collectivité » pour la période de consommation d'eau relative au 2^{ème} semestre 2016, du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.

SUR PROPOSITION des membres de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **de maintenir à 1,06 € H.T. par m3 d'eau le tarif de la « Part Collectivité » à appliquer pour la période de consommation d'eau afférente au 2^{ème} semestre 2016, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.**

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-06-064

Rapporteur : M. MILOR

**ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau des collectivités locales.

VU le bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts relatif à la réforme de la TVA (instruction du 1^{er} août 2013, BOI-TVA-CHAMP 10-20-10-10) qui dispose que les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation, mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux (point 93 du BOI).

Par conséquent, ces collectivités peuvent déduire la TVA grevant les dépenses (d'investissement et de fonctionnement) engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. En contrepartie les recettes de ce budget sont assujetties à la TVA.

CONSIDERANT que le nouveau dispositif s'applique au 1^{er} janvier 2014 pour tous les nouveaux contrats de délégation de service public.

CONSIDERANT que la prise d'effet du contrat de délégation de service public signé avec Véolia pour le service d'eau potable est en date du 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé, afin d'être en conformité avec les textes, d'opter pour l'assujettissement du budget annexe de l'eau potable au régime fiscal de la TVA.

SUR PROPOSITION unanime des membres de la Commission des Finances,

DECIDE

- **d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA au 1^{er} janvier 2016 pour le budget annexe du service de l'eau.**

- autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

- Remerciements de Monsieur Didier BOISSEAU, Président d'Orléans Cycle Touriste pour le prêt de la salle annexe du Château lors d'un rassemblement de cyclistes qui a eu lieu le même jour que le Vélo Tour et qui a également connu un gros succès.
- Remerciements de Mme ROSSIGNOL, 94 rue de la Cerisaille, pour l'intervention de la Mairie lors des inondations.
Monsieur BOIS rappelle qu'il y a eu ce jour une petite cérémonie de remerciements à 17h30 pour ceux qui se sont investis dans la gestion de la crise lors des inondations. Il remercie encore tous ceux qui se sont dévoués (Police Municipale, Services municipaux, la réserve communale de sauvegarde). Il est satisfait de voir que les bassins de rétention ont permis d'éviter que certaines habitations soient inondées.
- Monsieur BOIS lit une lettre de remerciement de l'Association Fêtes et Loisirs adressée aux services techniques, aux Espaces Verts et à la police municipale pour l'aide apportée lors des fêtes de la St Jean de ce week end.
Monsieur BOIS remercie également tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de ces fêtes de la Saint-Jean. Il souligne que la course cycliste a été une belle réussite puisqu'elle a rassemblé beaucoup plus de monde que les années précédentes.
Monsieur BOIS remercie également les agents du service des espaces verts qui ont choisi cette année le thème de la musique pour décorer notre Ville.
- Remerciement de l'Association Fêtes et Loisirs pour la subvention octroyée.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LHOMME demande combien d'habitations ont été touchées par les inondations. Monsieur BOIS indique qu'il y a eu à peu près 70 familles en difficulté touchées plus ou moins sérieusement. Les dégâts les plus conséquents ont eu lieu en limite de Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Denis en Val. Monsieur BOIS estime que s'il y avait eu un bassin de rétention dans ce secteur certains dégâts auraient pu être évités.

Madame LHOMME demande s'il est toujours possible de construire ce bassin de rétention. Monsieur CORJON souligne qu'il s'agit d'une compétence de l'Agglo. De plus, comme le terrain se trouve sur la Commune de Saint Denis en Val, c'est à elle d'en faire la demande.

Monsieur CHARPENTIER indique que dans la rue du Bois Girault il y a de gros problèmes d'écoulement des eaux. Monsieur BOIS pense qu'il doit y avoir un problème d'entretien des réseaux.

Monsieur CORJON souligne qu'il va falloir voir avec la Ville d'Orléans pour résoudre ce problème d'écoulement car au-delà du garage automobile l'eau ne s'écoule plus.

Concernant l'urbanisation dans le quartier Cossonnière, Monsieur CHARPENTIER indique que les gens se demandent s'il va y avoir la création d'une rue pour viabiliser les terrains et qui va la faire.

Monsieur CORJON précise à nouveau qu'effectivement il va y avoir une opération d'aménagement dans ce quartier mais ensuite les gens feront ce qu'ils veulent de leur terrain ; la voirie ne sera faite que si les gens vendent leur terrain à un aménageur. En tout cas ce n'est pas la commune qui construira la voirie et elle n'achètera aucun terrain.

Monsieur ASSELOOS indique qu'il a assisté à la fête de fin d'année du Judo vendredi. Lors de cette manifestation le président du judo a souligné que la Mairie de Saint-Jean-le-Blanc ne voulait pas mettre à disposition des tapis pour une petite démonstration de judo devant PAT A PAIN et qu'ils ont dû faire appel à la Mairie de Chécy. Monsieur ASSELOOS souhaiterait connaître les motifs de ce refus.

Monsieur BOIS lui indique qu'on lui donnera une réponse ultérieurement.

Madame GRIVOTET indique qu'une personne handicapée habitant 41 ter rue des Anguignis a fait une demande à la Mairie pour obtenir une place handicapée devant chez elle mais elle n'a pas eu de réponse.

Monsieur CORJON souligne que s'il y a déjà une place existante devant chez lui, il n'y aura pas de problème pour créer une place handicapée mais à cette seule condition.

Madame GRIVOTET indique qu'il y a des problèmes d'éclairage rue du Bois Girault et rue des Balles. Monsieur BOIS pense qu'il s'agit peut-être d'un problème de programmation.

Concernant le séminaire qui a eu lieu à l'Agglo la semaine dernière sur le passage en communauté urbaine ou métropole, Madame GRIVOTET demande s'il va y avoir un retour d'informations pour les conseillers.

Monsieur BOIS diffusera des informations lors d'un prochain conseil ou d'une éventuelle commission générale dès qu'il aura plus de précisions sur le sujet.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Monsieur Christian BOIS,
Maire



